Ville d'Isbergues
5A, Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A2026-411

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur
l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 10 octobre 2026 de 8 heures à 21 heures
salle Decriem, parc de la Roupie

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Christopher FRANCOIS, président de l'association Eden et Friends, domicilié à ISBERGUES, 21 rue Foch, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er groupe et 3ème groupe.

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Christopher FRANCOIS, président d'Eden et Friends est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er groupe et 3ème groupe, à l'occasion d'un tournoi de pétanque, le samedi 10 octobre 2026 de 8 heures à 21 heures, salle Decriem, parc de la Roupie.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le - 8 OCT. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES

David THELLIER

Publié le - 8 OCT. 2026